

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent aux services proposés par le Site www.huissier-express.fr édité par la société Happy Rentals, à savoir le service de mise en relation entre un Utilisateur qui commande un service sur le Site, et un Huissier de justice disponible pour réaliser la Mission de l'Utilisateur. Le descriptif des services proposés par Huissier Express peuvent être consultés sur le Site susmentionné.

Article 1 : Objet des présentes CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation déterminent les droits et obligations des parties proposées par Huissier Express dans le cadre de la mise en relation des parties.

La sollicitation du Site implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Huissier Express a choisi de faire confiance à Paybox Verifone pour l'ensemble des services monétiques de paiement par carte bancaire et par débit direct. La plateforme de paiements de Verifone est certifiée conforme au Standard PCI/DSS (Payment Card Industry/ Data Security Standard) par VISA et MasterCard. Cette certification spécifie l'application de règles de sécurité les plus rigoureuses en vue de protéger les données cartes bancaires des détenteurs, transmises lors des transactions de paiement.

Article 2 : Définitions

Les termes ou expressions commençant par une majuscule dans les présentes CGU sont définis comme suit :

- Conditions générales d'utilisation ou CGU désignent les présentes conditions générales d'utilisation du Site et des services.
- Huissier désigne l'huissier de justice ou la société qui l'emploie.
- Mission désigne la prestation de service réalisée par un huissier et commandée sur le Site par un Utilisateur.
- Service désigne le service de mise en relation entre un Utilisateur et un Huissier.
- Société désigne la société Happy Rentals, propriétaire de la marque Huissier Express et éditant le Site lui permettant de fournir le service de mise en relation. Happy rentals, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 5 000.00 €, ayant son siège social sis En Déroume 31540 Saint Félix Lauragais, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 804 956 357.
- Site désigne le Site internet www.huissier-express.fr
- Utilisateur désigne la personnalité morale ou physique qui navigue sur le Site.

Article 3 : Dispositions générales

Huissier Express se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son Site.

Ces CGU sont consultables sur le Site de la Société à l'adresse suivante :
<https://www.huissier-express.fr>

La Société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher préalable à la validation des informations données par l'Utilisateur.

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il est rappelé ici expressément que ces conditions sont non seulement dépendantes des documents fournis par l'Utilisateur au regard des exigences légales pour la réalisation de la prestation sollicitée mais aussi des lois, textes et règlements en vigueur au jour de la réalisation de la prestation par l'Huissier qui aura accepté cette Mission, et il déclare les accepter sans restriction ni réserve.

L'Utilisateur reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

L'Utilisateur déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des échanges.

Article 4 : Tarifs affichés

Le tarif des huissiers de justice est régi par le décret n°2016-230 du 26 février 2016 et l'arrêté n° 2016-38 du 26 février 2016.

Selon l'Article R444-52 (Créé par Décret n°2016-230 du 26 février 2016 - art. 2), préalablement à l'accomplissement de toute prestation devant être immédiatement réalisée, la partie qui requiert l'huissier de justice lui verse une provision suffisante pour couvrir l'émolument correspondant ainsi que les éventuels frais et débours.

4-1 Les constats

Les constats d'huissiers bénéficient de tarifs non réglementés.

Les prix affichés au travers du Site sont indiqués en Euros toutes taxes comprises, et représentent le montant forfaitaire pour une ou plusieurs heures de constat d'Huissier, selon les sélections opérées par l'Utilisateur.

CONSTATS	Pas d'urgence	Dans les 48 heures	Dans les 24 heures	Dans les 4 heures
Semaine 8h-19h	275,60 €	381,60 €	434,60 €	540,60 €
Semaine nuit 19h-8h	523,64 €	629,64 €	682,64 €	788,64 €
Week-end 8h-19h	523,64 €	629,64 €	682,64 €	788,64 €
Week-end nuit 19h-8h	771,68 €	877,68 €	930,68 €	1 036,68 €

Les frais de télécommunication nécessaires à l'accès au Site Internet de la Société sont à la charge du Client.

L'Huissier conserve toute liberté, une fois que la mise en relation est opérée, de demander au client un complément de rémunération si cela s'avère nécessaire suite à l'évaluation plus approfondie de sa demande.

L'Utilisateur peut annuler sans frais sa demande de constat avant l'acceptation par un Huissier, en cliquant sur le bouton « annulation » présent dans le mail intitulé « votre demande de constat ».

4-2 La procédure simplifiée de recouvrement des petites créances.

La procédure simplifiée bénéficie d'un tarif réglementés ([décret n° 2016-285 du 9 mars 2016](#)).

Le prix affiché au travers du Site est indiqué en Euros toutes taxes comprises, et représente le montant forfaitaire nécessaire au lancement de la procédure (envoi par l'huissier missionné d'un courrier recommandé au débiteur).

En cas d'accord avec le débiteur, un coup additionnel de 25 € ht peut être demandé au créancier (sans passer par l'intermédiation du Site) pour la délivrance d'un titre exécutoire. Les frais et émoluments du recouvrement par l'huissier sont à la charge du créancier.

L'Utilisateur peut annuler sans frais sa demande de recouvrement avant l'acceptation par un Huissier, en cliquant sur le bouton « annulation » présent dans le mail intitulé « votre demande de recouvrement ».

Article 5 : Modalités de recherche d'un Huissier disponible

L'Utilisateur devra suivre une série d'étapes sur le Site pour saisir sa demande de service et obtenir la mise en relation avec un Huissier :

- L'Utilisateur doit remplir le formulaire exigeant des données essentielles du Client (identification, adresse...) ainsi que les caractéristiques du service demandé (nature, lieu, horaire, niveau d'urgence, etc...), étant ici expressément précisé que ces éléments peuvent être insuffisants et nécessiter un complément d'informations une fois que la mise en relation sera opérée.
- Acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, avec renonciation au délai de rétractation (cf. article 8).
- Vérification des éléments de la demande et, le cas échéant, modification.
- Suivi des instructions pour le pré-enregistrement de la carte bancaire. La carte bancaire est débitée seulement si un Huissier accepte la Mission.
- L'Utilisateur reçoit un mail de confirmation de sa demande à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.
- Il est expressément précisé ici que la demande formulée est envoyée par voie dématérialisée via internet à l'ensemble des Huissiers territorialement compétents.
- Dans le cas où un Huissier accepte la Mission, l'Utilisateur recevra alors une confirmation instantanément par SMS et par courrier électronique, avec les coordonnées de l'Huissier.
- L'Huissier, qui accepte la Mission de l'Utilisateur, mandate Huissier Express pour encaisser, par l'intermédiation du Site, le paiement forfaitaire du client au titre des provisions d'honoraires, sous la responsabilité technique de Paybox Verifone (organisme bancaire agréé).

- Dans le cas où aucun Huissier n'accepte la Mission, la demande de l'Utilisateur est considérée comme non aboutie et le pré-enregistrement de la carte bancaire de l'Utilisateur est abandonné.

Article 6 : Obligation de l'Utilisateur et de l'Huissier

Aux fins de bonne réalisation de la Mission, et conformément à l'article 1316-1 du Code civil, l'Utilisateur s'engage à fournir ses éléments d'identification véridiques.

L'Huissier qui accepte une Mission s'engage à respecter les délais et caractéristiques mentionnés dans la demande de l'Utilisateur.

Lorsqu'un Huissier accepte une Mission, la mise en relation opérée par Huissier Express est considérée comme effective. Huissier Express n'intervient plus dans la relation entre l'Utilisateur et l'Huissier, aucune responsabilité ne pourra donc être imputée à la Société pour des faits postérieurs à l'acceptation de la Mission par un Huissier.

Article 7 : Pré-enregistrement de la carte bancaire de l'Utilisateur

Lors de la procédure d'enregistrement de sa demande de service, il est demandé à l'Utilisateur de pré-enregistrer sa carte bancaire en vue de provisionner plus tard le compte de l'Huissier : La carte bancaire sera débitée, si et seulement si, un Huissier accepte de réaliser la Mission (conformément à l'Article R444-52 du Code du commerce).

Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales (Mastercard ou Visa). Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement Paybox Verifone. Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau. Dès qu'un Huissier accepte la Mission confiée par un Utilisateur, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément à l'article L. 132-2 du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors du pré-enregistrement de sa carte bancaire, l'Utilisateur autorise par la suite Huissier Express à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué dans les conditions définies précédemment. L'Utilisateur confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter la carte, la demande de service est incomplète et donc annulée.

Article 8 : Délai de rétractation

Conformément à l'article L.221-28. 1° du code de commerce : Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Aussi, l'Huissier ayant accepté une Mission et s'engageant à la réaliser dans un délai inférieur à 14 jours à compter de la réception (pour les Missions sans urgence), soit avant la fin du délai de rétractation, l'Utilisateur accepte de ce fait de renoncer à son droit de rétractation.

Article 9 : Réclamations

Le cas échéant, l'Utilisateur peut présenter toute réclamation en contactant la Société au moyen des coordonnées suivantes : contact@huissier-express.fr par écrit, en mentionnant

ses coordonnées complètes, les dates et faits, objets de la réclamation, étant entendu que Huissier Express étant soumis à un devoir de réserve et de confidentialité, il ne pourra être répondu qu'à la seule personne désignée dans la demande de service objet de la réclamation.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de Huissier Express. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGU. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

La Société est le producteur de la base de données constituée par le Site au sens des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Toute extraction ou utilisation du contenu de la base non expressément autorisée peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

La Société se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté cette interdiction.

Article 11 : Force majeure

L'exécution des obligations de Huissier Express au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution.

Article 12 : Protection des données personnelles

La Société, amenée à traiter des données à caractère personnel, a déclaré son Site auprès de la CNIL. Le Site est enregistré sous le n°1827015 v 0.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales d'Utilisation, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour les transmettre aux Huissiers. En saisissant votre adresse e-mail sur l'un des Sites de la Société, vous recevrez des e-mails contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des produits édités par la Société et de ses partenaires. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de nos e-mails ou de contacter la Société par lettre RAR.

Article 13 : Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le différend sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de Toulouse.